



## Inaptitude à mon poste de travail

Par **FredB34**, le **29/01/2016** à **22:27**

Bonjour,

Devant être déclaré prochainement inapte par la médecine du travail, je souhaiterais savoir si cette inaptitude d'origine non professionnelle me mène à un licenciement si j'aurais le droit aux Assedic par la suite en tant que demandeur d'emploi après 8 ans dans l'entreprise ?

Merci

Par **P.M.**, le **29/01/2016** à **23:09**

Bonjour,

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi et la date qui devra être prise en compte sera celle de la notification du licenciement sans différé d'indemnisation pour le préavis...

Par **FredB34**, le **29/01/2016** à **23:40**

Bonsoir et merci pour votre réponse,

C'est un cas particulier de licenciement pour qu'il n'y est pas de différé d'indemnisation ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/01/2016** à **23:50**

Il y a les 7 jours de carence + les différés d'indemnisation pour l'indemnité de congés payés et de licenciement supra-légale mais pas pour le préavis qui normalement ne vous sera pas payé puisque l'inaptitude est d'origine non-professionnelle sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...